

ARRETE N° **-0003580** MINFOPRA/SG/DDRHE/SDC/SCDB DU **18 AOUT 2017**

Portant annulation du résultat définitif d'un lauréat ayant désisté et admission définitive du 2^{ème} candidat de la liste d'attente au concours direct des 22 et 23 octobre 2016 pour le recrutement de dix (10) Ingénieurs des Travaux du Cadastre, session 2016.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/784 du 18 novembre 1975 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires du Cadastre ;

Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;

Vu le décret n°2011/1026/PM du 19 avril 2011 portant intégration de Monsieur TCHOKOUAHA

WONTCHEU Hervé dans le cadre des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général ;

Vu l'arrêté n°004488/MINFOPRA du 05 août 2016 portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de soixante-quinze (75) personnels dans le corps des fonctionnaires du Cadastre, session 2016 ;

Vu l'arrêté n°000310/MINFOPRA du 13 janvier 2017 portant publication des résultats définitifs au concours direct des 22 et 23 octobre 2016 pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires du Cadastre, session 2016 ;

Vu l'arrêté n°002853/MINFOPRA/SG/DDRHE/SDC/SCDB du 19 juin 2017 portant admission définitive d'un candidat de la liste d'attente au concours direct pour le recrutement de dix (10) Ingénieurs des Travaux du Cadastre, session 2016 ;

Vu la lettre de désistement de Monsieur TCHOKOUAHA WONTCHEU Hervé à son admission définitive au concours direct pour le recrutement de dix (10) Ingénieurs des Travaux du Cadastre, session 2016,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le présent arrêté porte annulation du résultat définitif d'un lauréat ayant désisté et admission définitive du 2^{ème} candidat de la liste d'attente au concours direct des 22 et 23 octobre 2016 pour le recrutement de dix (10) Ingénieurs des Travaux du Cadastre, session 2016.

Article 2.- Monsieur **DJIZO TATSAKENG ERIC FABRICE**, 2^{ème} candidat de la liste d'attente est sous réserve des aptitudes et conditions requises pour l'admission dans la fonction publique de l'État, notamment l'authentification et la validation des diplômes, déclaré définitivement admis au concours direct des 22 et 23 octobre 2016 pour le recrutement de dix (10) Ingénieurs des Travaux du Cadastre, en remplacement de Monsieur **TCHOKOUAHA WONTCHEU HERVE JOEL**, 1^{er} candidat de la liste d'attente déclaré définitivement admis audit concours ayant désisté.

Article 3.-Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINDCAF
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- TTES LES DEL. REG. /MINFOPRA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO.

Yaoundé, le

18 AOUT 2017

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



ANGOUNG Michel Ange